

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION

10 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

21 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 24

PROCURATION(S) 06

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

MARCHES PUBLICS (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n° DCM 2024-040 – Marché n°M2023-13 relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur renouvelable urbain à Val-de-Reuil – Avenant n°01 - Transfert

Objet de l'avenant : substitution du co-traitant G2H CONSEILS en incapacité d'assurer les prestations par l'entreprise STRATEGEO CONSEIL

Incidence financière : Néant

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241118-D-24-11-CR-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Décision n° DCM 2024-043 – Marché n°24 10 relatifs à la fourniture de meubles sur mesures - Attribution

Objet du marché : fourniture de meubles sur mesure du type CORIAN ou équivalent comprenant la livraison et l'installation, pour la cyberbase

Titulaire : CREA DIFFUSION sise ZA Le cheval Blanc à SOLOGNE (57420)

Montant du marché : 89 955,10 € HT.

Décision n° DCM 2024-056 – Marché n°M2020-02 relatif à l'insertion professionnelle par l'activité économique dans le cadre de prestations de nettoyage manuel des espaces publics extérieurs de la ville – Avenant n° 03

Objet de l'avenant : prolongation de 3 mois

Titulaire : ODS

Incidence financière : 54 394,55 HT soit une augmentation tout avenant cumulé de 10,42 % du montant du marché.

Décision n° DCM 2024-058 – Marché n°M2021-18 relatif à l'aménagement des espaces publics de la Dalle - Lot 02 Génie Civil - Avenant n° 03.

Objet de l'avenant : Rectification d'une erreur matérielle figurant initialement dans les quantités au bordereau des prix unitaires

Titulaire :

Incidence financière : 14 357,29 HT, soit une augmentation de 5,97 % par rapport au montant initial du marché.

CREATION ET MODIFICATION DE REGIE (Art. L.2122-22 – 7° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°DCM-2024-042 - Modification de la régie principale des recettes – Augmentation de fonds de caisse de 50 €

CONCESSION FUNERAIRE (Art. L.2122-22 – 8° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°DCM-2024-051 : Délivrance de la concession n°12 Case n°71 du Colombarium de la commune.

Décision n°DCM-2024-052 : Renouvellement de la concession Carré T Emplacement 22 du Colombarium de la commune.

Décision n°DCM-2024-053 : Délivrance de la concession n°12 Case n°72 du Colombarium de la commune.

Décision n°DCM-2024-054 : Délivrance de la concession de deux places n°R784 et R785 du Colombarium de la commune

FIXATION DES TARIFS DE LIEUX PUBLICS (Art. L.2122-22 – 16°
- Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n° DCM 2024-049 – Abroge et remplace la décision n° DCM-2024-026 – Tarifs des prestations d'accueil de jeunes enfants en crèche au 1^{er} septembre 2024.

Le présent compte-rendu de délégations sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET